

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE DE DÉROGATIONS MINEURES DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, sera tenue **lundi le 13 mars 2023 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude d'une (1) demande de dérogations mineures, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 13 mars 2023 à 19 h 45

LIEU : Salle du conseil

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES SUIVANTE :**
 - 3.1 Propriété sise au 566 boulevard Lamontagne
Lots 4 432 386, 4 432 387 et 6 414 519 du Cadastre du Québec
Dérogations : Permettre l'agrandissement de l'école par la construction d'un nouveau gymnase dont la marge de recul avant sera de 4,8 mètres au lieu d'un minimum de 9 mètres, tel qu'exigé à l'article 23.6.2a) du règlement de zonage numéro 1391-2007, ainsi que permettre que les conteneurs à déchets soient disposés dans la cour avant au lieu de la cour latérale ou arrière, tel qu'exigé à l'article 5.3m) du règlement de zonage numéro 1391-2007
4. **QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES CI-HAUT MENTIONNÉE**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M^e Hélène Gagné, OMA

Greffière.